

**PROCES VERBAL DE SEANCE**  
**CONSEIL DU MARDI 8 AOÛT 2023**

**L'an deux mille vingt-trois le huit août**

**Le Conseil municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué.**

**Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire)**

**Date de convocation : 2 juin 2023**

**Présents :** M. DENNE Jean-Claude - M. MUFFAT Michel - M. ROSSET André - M. GAILLARD Guy -  
- Mme QUOEX Valérie - M. BRAIZE Richard - Mme SIBIL Christine - Mme MICHAUD Carole - M.  
DUCHEMIN Vincent - Mme MICHAUD Sonia

**Absents ou excusés :** Mme TAVERNIER Marie-Laure - Mme MCQUADE Alisha

**Procuration :** néant

**Secrétaire de séance :** M. BRAIZE Richard

**Adoption dernier procès-verbal**

Pas d'observations adopté à l'unanimité.

**Aire camping-car à Ardent :**

Monsieur MUFFAT Michel propose au conseil municipal de valider l'offre suivante pour le marché de réalisation d'une aire de vidange de campings cars à Ardent.

ENTREPRISE	MONTANT HT
Eurovia	110 977.30 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte l'offre.

**Convention parcelle AE 0169 :**

Monsieur BRAIZE Richard propose au conseil municipal d'accepter la convention d'occupation temporaire pour le droit de passage et travaux dont défrichage dans le cadre d'opération de restauration hydromorphologique et de protection des berges, concernant la parcelle AE 0169.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la convention.

**Convention parcelle AE 0172 :**

Monsieur BRAIZE Richard propose au Conseil municipal d'accepter la convention d'occupation temporaire pour le droit de passage et travaux dont défrichage dans le cadre d'opération de restauration hydromorphologique et de protection des berges, concernant la parcelle AE 0172.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la convention.

**Coupe arbre sur domaine skiable :**

Monsieur MUFFAT Michel propose au Conseil municipal de valider l'opération de coupes d'arbres sur le domaine skiable et dans le stasch, afin de lutter contre l'expansion de la maladie du scolyte qui assèchent les arbres.

Les travaux seront financés pour partie par la vente des arbres, le solde sera payé par la commune avec une participation financière de la SERMA, délégataire du domaine skiable à hauteur de 50% du solde à la charge de la commune.

Il indique qu'il convient d'accepter la convention et la proposition d'assistante technique de l'Office nationale des Forêts pour cette exploitation

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte l'opération de coupes d'arbres.

**Indemnités repas et forfait kilométrique agent saisonnier :**

Madame MICHAUD Carole indique que dans le cadre du recrutement des agents saisonniers, il convient de mettre en place pour les personnels en journée continue, ou dont le lieu d'embauche est excentré du centre du village, une indemnité forfaitaire de repas de 15 € et de déplacement (lindarets) de 7.50 €, par jour travaillé.

Cette indemnité sera versée au terme de chaque mois, après décompte des jours travaillés, sur la base du décompte visé par monsieur le maire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le versement.

**Carillon des Lindarets :**

Monsieur BRAIZE Richard propose au conseil municipal dans le cadre de la réalisation d'un carillon au Lindarets de retenir l'offre de prix de la société PACCARD à SEVRIER spécialiste des cloches pour la réalisation de ARS SONORA « Lindarets » de 20 cloches, d'un montant de 393 584.00 € HT.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la proposition.

### **Chèvrerie des Lindarets :**

Monsieur ROSSET André propose au Conseil municipal de valider les entreprises retenues pour les travaux de réaménagement et d'extension e la chèvrerie des Lindarets.

Il indique que la commission d'appels d'offres s'est réunie le 25 juillet pour statuer sur ce marché.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte les offres :

LOT	CANDIDAT	MONTANT HT
1 TERASSEMENT	Infructueux	
2 MACONNERIE	SARL FSM	66 110,08 €
3 OSSATURES BOIS CHARPENTE COU	POLLEN FILS	151 137,75 €
4 MENUISERIE EXTERIEURS BOIS	GUY PERRACINO	20 988,00 €
5 MENUISERIE INTERIEURES	GUY PERRACINO	26 306,50 €
6 DOUBLAGE FAUX PLAFONDS	Infructueux	
7 ELECTRICITE	SPIE	31 427,40 €
8 PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION	AQUATAIR	18 921,26 €
9 CARRELAGES FAINCES CHAPES	DIEZ CARRELAGES	12 710,00 €
10 PIENTURE	PLANTAZ GEORGES	5 173,00 €
11 REVETEMENTEN PIERRE	SARL FSM	7 725,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>340 498,99 €</b>

### **Classement biotope pointe de Vorlaz :**

Monsieur le maire propose au Conseil municipal afin de préserver le secteur de la « pointe de la Vorlaz » de tout aménagements futurs, d'entamer une procédure de classement de ce secteur important pour la préservation de la faune et de la flore, avec un arrêté préfectoral de protection biotope.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Pour : M. DENNE Jean - Claude, Mme QUOEX Valérie, Mme SIBIL Christine, M. GAILLARD Guy, Mme MICHAUD Sonia

Abstention : M. BRAIZE Richard, M. MUFFAT Michel, M. DUCHEMIN Vincent, M. ROSSET André, Mme MICHAUD Carole

Accepte la demande de procédure de classement du secteur de la « pointe de la Vorlaz », important pour la préservation de la faune et de la flore, avec un arrêté préfectoral de protection biotope.

### **Création poste adjoint au secrétaire de mairie :**

Monsieur le maire propose au conseil municipal pour faire suite à son acceptation de recruter de façon contractuelle ou par voie de mutation, sur la base d'un temps plein, un poste d'adjoint au Secrétaire de mairie, il est nécessaire de créer un poste de catégorie A « Attaché principal », à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Il indique que le tableau des effectifs de la commune sera ainsi corrigé.

Il indique que ce poste d'adjoint au Secrétaire de mairie, sera placé directement sous la responsabilité du Secrétaire de mairie.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la création.

#### **Poste aide cantine, ménage :**

Madame QUOEX Valérie propose au Conseil municipal d'autoriser le renouvellement du poste aide cantine et de ménage à temps non complet pour l'année scolaire 2023/2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le renouvellement.

#### **Tarifs périscolaires :**

Madame QUOEX Valérie propose au conseil municipal d'adopter les tarifs suivants pour les repas cantine et pour la garderie périscolaire.

Elle indique le changement de prestataire pour la livraison des repas, suite au groupement de commande avec la commune de Morzine, le groupe Leztroy.

PRESTATION	PRIX TTC FACTURE
Repas cantine	5.00 €
Périscolaire matin	1.00 €
Périscolaire soir	3.50 €
Périscolaire mercredi	6.30 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte les tarifs.

#### **Coupes de bois 2024 :**

Monsieur GAILLARD Guy propose au conseil municipal de valider le programme des coupes 2024 dans la forêt communale établit par l'office national des Forêt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le programme.

#### **Prolongation DSP « restaurant les Alpagnes » :**

Monsieur MUFFAT Michel rappelle au conseil municipal son projet de réalisation d'une ferme pédagogique aux Brochoux, en lieu et place de la ferme qui partage l'été le bâtiment des Alpagnes à la Lécherette.

Il indique que ce projet consistera en la réalisation d'un nouveau bâtiment au niveau des Brochaux. Le bâtiment actuel qui sert l'hiver de restaurant dans le cadre d'une délégation de service public, arrivant à terme, est exploité l'été par une convention, en qualité de ferme.

Aussi le projet prévoit que le bâtiment actuel de la Lécherette, soit définitivement transformé en restaurant, selon un projet et des modalités encore à définir.

Dans l'attente des solutions définitives qui seront arrêté par le conseil municipal dans le cadre de cette opération importante de réaménagement, il est proposé de prolonger d'une année la délégation de service public, concernant l'exploitation hivernale du restaurant les Alpagnes, conclu avec M. BRAIZE Pascal.

Il indique que cette prolongation s'effectuera sur les conditions actuelles de la délégation de service publique ne vigueur.

Il précise que cette prolongation, doit permettre de finaliser le projet de nouvelle ferme.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte de prolonger.

#### **Régularisation loyer DSP « restaurant les Alpagnes » :**

Monsieur MUFFAT Michel indique au conseil que dans le cadre de la délégation de service publique, entre la commune et BRAIZE Pascal, pour l'exploitation du restaurant les Alpagnes », une erreur d'indexation annuelle du loyer a été opérée par les services de la commune.

Il a été convenu avec le délégataire, une rectification de cette erreur sur la facture annuelle de la saison 2022/2023.

Demande au conseil d'autoriser le maire a validé cette régularisation comptable de trop perçu par la commune, envers son délégataire, selon le calcul joint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la régularisation.

#### **Tarifs SERMA hiver 2023/2024 :**

MUFFAT Michel présente au le conseil municipal, les propositions tarifaires pour la saison de ski hiver 2023-2024 du délégataire du domaine skiable de la commune, conformément aux dispositions de la délégation de service public.

Il appartient chaque année au conseil d'entérine les tarifs pratiqués par son délégataire, pour la saison hivernale 2023-204.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à la majorité, moins une voix contre (MICHAUD Sonia) la grille tarifaire.

#### **Incendie de l'école maternelle :**

L'incendie de l'école intervenu en juillet entrainera des travaux importants de réorganisation de l'école pour la rentrée scolaire prochaine.

Le Conseil reste mobilisé avec la commission, pour étudier au mieux les mesures liées à ce sinistre majeure pour notre commune.

**Aménagement derrière la mairie :**

Dans le cadre du projet d'aménagement paysagé derrière la mairie, le conseil demande de retravailler le projet par la commission.

La séance a été levée à 20h 50.

Le maire

DENNE Jean-Claude



La secrétaire de séance

BRAIZE Richard